



Adolescents, Droits, Addictions : une équation, plusieurs inconnues...

Jean Zermatten

Forum D +D

07.1.2011

Plan de la présentation

- Les droits de l'enfant, une nouvelle évidence
- Plus que de la Protection et des prestations
- **Un enfant détenteur de droits**
- Une parole et un intérêt supérieur
- L'adolescent et ses contradictions
- Des addictions diverses
- L'adolescent particulièrement vulnérable
- L'approche des droits
- Mais passablement d'inconnues

Base universelle : la Convention

- 1989-2011 = 22 ans : un temps très bref dans l'histoire et dans les droits humains
- Enthousiasme spontané et ratification expresse : 193 sur 196 Etats parties
- **Suisse 1997**
- Instrument et langage **universel**
- Mais difficile de tirer un bilan de ces 20 premières années
- On liste plus les plaintes sur les violations des droits des enfants que les progrès faits

La Convention, contenu

Les 3 Ps

- **Prestations** : des soins de base (enfant dépendant)
- **Protection** : des mesures contre les éléments naturels et surtout contre les différentes formes d'exploitation (enfant vulnérable)
- **Participation** : le nouvel enfant, sujet de droits (enfant compétent)

Le défi : un nouveau statut et de nouvelles relations entre les adultes et les enfants

La CDE et les Prestations

- Droit à **l'éducation**
- Droit à l'accès aux soins de **santé**
- Droit à un **niveau de vie approprié = alimentation et logement**
- Droit à la **sécurité sociale**
- Droit aux prestations spéciales pour porteurs de **handicap**
- Droit au **jeu, aux loisirs, à la culture**
- Droit à la **réhabilitation / réinsertion**
- Droit à une **justice** juvénile spécifique

La Convention et la Protection

- Contre toutes formes d'exploitation, dont le **travail**
- Contre les **abus**, la **négligence** la vente et traite
- Contre les **drogues et les psychotropes**
- Contre l'**abandon** par les familles
- Contre la **discrimination**
- Contre toutes formes de **violence**, torture, traitements inhumains

Des Protocoles additionnels

- Renforcer **l'aspect protection** de la Convention
 - Le Protocole facultatif sur la **vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie** mettant en scène des enfants 2000 (Suisse 2006) ; 148 Etats Parties
 - Le Protocole facultatif sur les **enfants dans les conflits armés** 2000 (Suisse 2002) ; 143 Etats Parties
 - Le Protocole pour les **communications (plaintes) individuelles** (23.12.2011)

La révolution

Participation ou l'enfant, sujet de droits

- L'enfant traité comme une **personne**
- L'enfant et la **dignité (un être unique)**
- Dès lors l'enfant a des **droits strictement personnels**, attachés à sa personne
- Qu'il peut progressivement **exercer seul**
- Il est acteur, il influence les décisions
- **Il participe**
- **Notion de « capacités évolutives » (art. 5)**

Droits et libertés civils

- Droit au **nom et identité** (enregistrement des naissances)
- Droit à la **nationalité**
- Droit de **ne pas être séparé** des parents
- Droit d'avoir à **l'information**
- Droit à **l'expression**
- Droit à la **liberté de pensée, conscience et religion**
- Droit au respect de sa **vie privé**
- Droit **d'association**

Fondement de l'enfant-sujet

- Ce nouveau statut est basé sur les deux fameux articles-droits : **3 et 12 CDE**
- **Intérêt supérieur de l'enfant** : l'enfant est au centre : **art. 3 par. 1** ; il a le droit de voir son intérêt évalué = **individualisation**
- **Le droit de l'enfant d'être entendu** : **art. 12**
Deux sens :
Strict : le droit d'être entendu
Large : La **participation** comme concept opérationnel pour rendre les enfants (groupe collectif) acteurs de leur destinée

L'enfant, être en développement

- Un fait établi dans l'art. 5 : l'enfant est un être en développement : « **evolving capacities** »
- L'enfant, qui est membre d'une famille, **a droit** à *orientation et conseils* de la part de ses parents (ou tuteurs) pour compenser son manque de connaissances, expérience...
- Plus il se développe, plus il accède à **l'exercice autonome de ses droits individuels**
- Courbe de la **responsabilité des parents**, inverse de celle de l'autonomie de l'enfant !
- **Importance particulière pour l'adolescence**

L'adolescent et la CDE

- La CDE définit l'enfant comme toute personne de 0 à 18 ans
- Curieusement, elle ne fait **pas une catégorie spéciale de l'adolescent**, ni ne le définit
- Au plan des NU, on admet l'adolescent comme une personne entre **10 et 19 ans**
- - pré- adolescence, adolescence, post-adolescence...
- Néanmoins, la **CDE s'intéresse à l'adolescent de près**

L'adolescent et la CDE (2)

- L'adolescent est surtout perçu sous l'angle de **la santé** .
- Le Comité des droits de l'enfant a publié un GC (no 4) sur la santé des adolescents (2003)
- Les questions.
 - santé reproductive et génésique
 - grossesse précoce
 - pratiques traditionnelles préjudiciables
 - santé mentale – suicide – abus – violence
 - utilisation de **substances**

Les addictions et la CDE

- **Pas d'article sur les addictions, mais article 33**
« *Les EP parties prennent toutes les mesures appropriées, y compris des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives, pour **protéger les enfants contre l'usage illicite de stupéfiants et de substances psychotropes**, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes, et pour empêcher que des **enfants ne soient utilisés pour la production et le trafic illicites de ces substances.** »* jz, déc.11

Produits illicites

- Les traités internationaux interdisent :
- Opiacés (opium, héroïne, morphine);
- Les dérivés de la coca (cocaïne et 'crack')
- Produits cannabiques (...marijuana)
- Amphétamine et autres stimulants (métamphétamines, ecstasy);
- Toutes les autres produits psychotropes ou psycho actifs qui peuvent provoquer la dépendance et des problèmes de santé publique

Traités internationaux

- Toute l'action internationale est basée sur :
- **Convention simple sur les drogues narcotiques (1961)** est le traité qui est le socle de la lutte contre la fabrication illicite de drogue et le trafic, additionnée d'un Protocole de 1972 et
- et sur la Convention de 1971 sur les Substances Psychotropes
- Traités relativement anciens, construits sur 3 piliers prévention- soins- répression

Position particulière pour les ado

- On admet une **politique plus stricte** pour les enfants / **adolescents** car l'on estime que les dommages causés à leur santé sont plus graves, voire irréversibles
- **donc interdiction des drogues pour les moins de 18 ans**
- On essaie de prévenir/ de protéger /soigner
- On admet que d'autres substances sont nocives : **tabac, alcool, solvants...** qui ne sont pas englobés dans les traités internationaux

Les addictions

- En fait, l'utilisation des substances n'est qu'une des formes d'addictions qui touchent les ado. On connaît les comportements qui créent des dépendances et des troubles de la personnalité:
 - l'addiction aux **nouvelles technologies**
 - à des pratiques **sexuelles**
 - à des **comportements délinquants**
 - au **sport**, notamment de compétition
 - à des **doctrines, sectes...**

L'ado, l'étape des contradictions

- Le moment des **contradictions** !
 - **Dépendance** (matérielle, affective) vs volonté d'**indépendance**
 - découverte de **modifications physiques**, parfois très rapides, incompréhension, refus
 - tandem **puberté /sexualité** et exercice chaotique, trop précoce, conséquences...
 - passage de **l'éducation au système travail**, deux logiques différents, opposées
 - **responsabilisation / inexpérience, ignorance**

L'ado : ses réactions délicates

- Le temps des **exagérations** : comportements extrêmes
- Temps des découvertes : curiosité tous azimuts
- Temps des risques : conduites inconsidérées
- Temps des refus : non, non et non
- Temps de tester les normes : délits
- Temps de la violence agressions
- Temps du repli : doute, déprime, suicide
- Temps de la frustration : tout, tout de suite

L'ado et ses potentialités

Mais l'adolescence, c'est aussi

- Temps de la **création** : l'esprit ouvert
- Temps de la **liberté** : plus de tabous
- Temps de l'**idéalisme** : visons le ciel
- Temps de l'**enthousiasme** : grande force intérieure
- Temps de la **naïveté** : pas d'obstacles
- **Temps de la critique** : penser par soi-même
- Temps normal... l'adolescence se passe sans accroc

La donne des pairs

- Dans l'adolescence, il y a plusieurs besoins : recherche des **modèles**, de **repères**, d'**appartenance** et d'**identification**
- Et une force terrible et objective qui est le **groupe des pairs** qui favorise le sentiment d'appartenance, de repères et d'identification
- Peut avoir des effets positifs
- Mais souvent **trouble** l'adolescent, car **diminue son sens critique**, son auto-contrôle et favorise le **franchissement** des limites, identification au leader

Le repli

- L'inverse du groupe, c'est le repli de l'adolescent sur lui-même, qui provoque :
 - **l'isolement**
 - **refus** de la vie familiale, sociale, sportive
 - mise en péril **éducation ou apprentissages**
 - troubles sérieux de la **santé mentale**
 - allant souvent jusqu'à l'auto-agression, la tentamen, voire le suicide
 - le **grand mal-être** adolescent !

Des réactions inappropriées

- L'étape adolescente avec ses contradictions et ses potentialités, vécue en groupe de pairs ou par le repli sur soi provoque :
- L'envie de **dépasser les limites** / l'ignorance des limites
- La **curiosité** de tout goûter, essayer, tester
- la nécessité de **s'affranchir de l'état** d'enfant et de faire comme les adultes (passage)
- La conviction d'être **intouchable**
- **Les comportements inadéquats** (ado est mal assis sur sa chaise...) jz, déc.11

Risques pour addictions

Il apparaît dès lors que l'adolescent, dans cette étape délicate est très vulnérable, car l'addiction est justement basée sur :

- Une **curiosité naïve ou provocatrice**
- Une envie/besoin de **franchir la limite**
- La nécessité de **faire comme l'autre** (pairs), ou de trouver **un remède** (isolement)
- La **certitude d'être invulnérable**
- Pour l'enfant qui devient adulte, la nécessité de **faire son propre chemin**, même chaotique

Une protection particulière?

- Pas de **réponse absolue** qui permettrait d'écartier tous les risques
- L'adolescent doit aussi **faire ses gammes**
- Les droits de l'enfant ne sont pas une baguette magique, mais ils fournissent **une approche basée sur le droit** (= sur le fait de considérer l'enfant /adolescent comme une personne) qui doit inspirer l'intervention
- Qui favorise l'information, la prévention, le soin

Information

- **Art. 17 CDE** :l'ado doit avoir accès à une information provenant de sources diverses, qui visent à promouvoir son bien-être social, spirituel et moral ainsi que sa santé physique et mentale
- L'accès à l'information est un aspect fondamental de **l'obligation des ÉP** de promouvoir des mesures efficaces dans toutes sortes de domaines liés à la santé et comme la planification familiale, la prévention des accidents, ou **l'abus d'alcool, de tabac et d'autres substances nocives.**

Confidentialité

- respecter strictement le droit à la confidentialité (avis et conseils que les ados reçoivent sur les questions de santé)
- Personnel de santé doit assurer la confidentialité des info médicales sur les ado
- Ces informations ne peuvent être divulguées qu'avec le consentement de l'ado
- Les ado sont suffisamment mûrs pour recevoir des conseils sans la présence d'un parent
- respect de la confidentialité de ces entretiens et des traitements sont administrés

Non-discrimination

- Souvent, le seul fait d'être un adolescent provoque des réactions injustes
- veiller à ce que les adolescents sans ressources, qui vivent en marge de la société, ne soient pas pénalisés, surtout les ado toxicomanes...
- le principe de l'égalité des chances en matière d'éducation aux niveaux primaire, secondaire et tertiaire et d'accès à la formation prof.
- ... comme aux soins de santé et de ré-insertion

Intérêt supérieur

- Ce principe signifie qu'il n'existe **pas une seule** solution pour tous les adolescents,
- Mais que pour chaque ado qui éprouve un problème (ici une addiction), il faut **évaluer sa propre situation, inventorier les possibilités d'intervention et choisir celle qui répond le mieux à la situation concrète**
- ou principe de l'individualisation...
- et la justification d'avoir **une palette de réponses la plus large possible**

L'ado acteur

- La CCE affirme le **droit de l'ado de participer**
- Dans toute recherche de solutions, l'ado doit être **impliqué, réellement**, aux démarches
- Il faut qu'il puisse **adhérer**, au moins partiellement, à la solution qui sera retenue
- Si **l'aide contrainte** est possible, on connaît aussi ses **limites**, lorsque l'ado se trouve en situation de dépendance...
- Mais on sait que la **négociation a aussi ses limites** et que parfois, il faut imposer

Conclusions

- L'adolescent nous place souvent dans des situations de difficultés sérieuses, comme parent, comme professionnel, comme adulte
- Il vit une étape délicate où il doit se construire et parfois, on le voit se détruire
- Que faire, comment faire, qui doit faire ?
- Autant d'inconnues pour lesquels, je n'ai pas de réponses
- Tout au plus quelques réflexions tirées des droits de l'enfant

Conclusions (2)

- L'adolescent, même difficile, pénible, en danger, insolent, provocateur, délinquant, violent, toxico, addict, reste **un enfant**, donc une **personne**
- Le **principe de dignité** (et de compréhension) doit rester le pilier de l'intervention
- L'ado a besoin, dans la quête confusionnelle de son identité de **discours clairs**, qui lui permettent de s'opposer ou d'adhérer
- Il n'a pas besoin de **laisser-faire**, manifestation de notre désintérêt à son égard

Conclusions (3)

- À coup sûr, il n'y **pas de réponse univoque**
 - Ou tout sur le soin,
 - Ou tout sur la répression
- Comme l'ado est complexe, il faut pouvoir agir **avec nuances** et en faisant quasi du « sur-mesure ». C'est le message de la Convention
- Mais ça requiert : des **professionnels formés**, des **programmes sérieux**, des **institutions multi-fonctions**, une **approche inter-disciplinaire** et de ... **la conviction !**

MERCI
DE VOTRE ATTENTION

WWW.CHILDSRIGHTS.ORG